

Pour votre confort et le bon déroulement de la formation, merci de vous munir et apporter :

- Une table de massage (si vous n'en avez pas merci de m'en avertir)
- De l'huile de massage neutre
- Une serviette pour recouvrir la table
- De quoi prendre des notes (carnet, stylo)
- Une tenue confortable

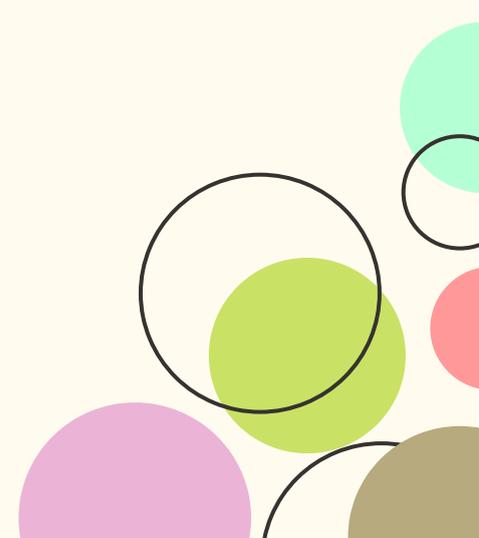
Un livret de formation vous sera remis dès le 1er jour.

L'examen (70 €) pour l'attestation définitive intervient au maximum 4 mois après la formation, afin de constituer un dossier de 50 cas d'études. Cela se déroule sur 1h, avec la présence d'un participant receveur du massage.

Je reste à votre disposition pour toutes questions.
Au plaisir de vous rencontrer.



Ecole Kifbody
Formations bien-être
Directrice : Mme Mège Valérie



Conditions générales de vente

1. Objet et champ contractuel

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'entreprise individuelle de Mme Mège Valérie, ci-après dénommée Kifbody, s'engage à vendre une prestation de formation.
- 1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- 1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV.
- 1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.5. Kifbody peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.
- 1.6. Kifbody ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation ou manipulation desdites formations dans le cadre des futures pratiques de stagiaires tant personnellement que professionnellement.

2. Définitions

- Formations à la méthode MVV (massage viscéral et ventouses) ou à l'utilisation des ventouses : formation dont le contenu est décrit sur le site www.kifbody.fr ;
- Formations attestantes : parcours de formation associant ou non des stages de validation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- 3.1. Pour les stagiaires : l'inscription n'est validée qu'à réception de l'acompte, (montant indiqué sur le dossier d'inscription de formation)

4. Responsabilité

- 4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du lieu d'enseignement, du contenu de la formation.
- 4.2. Kifbody ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- 4.3. Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs et conditions de règlement

5.1 Tarifs

- Les prix sont indiqués en euros net, Kifbody étant exemptée de TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.
- 5.1.1 Les prix des formations comprennent la prestation de formation, le support de cours sous format papier. Ne sont pas inclus : l'hébergement, le transport, le parking et la restauration.

5.2 Conditions de règlement

- 5.2.1 Pour les stagiaires, le paiement est dû avant d'entrer en formation, ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.
- En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 150 euros.
- En cas d'absence ou de retard de règlement, Kifbody se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte. Kifbody pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le stagiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

6. Convocation et attestation de présence

• 6.1. Une convocation est adressée au stagiaire via le dossier d'inscription, indiquant le lieu exact, les horaires de la formation et les affaires à apporter. Kifbody ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

7. Refus de commande

• Dans les cas suivants, Kifbody sera en droit de refuser une commande de formation sans que le stagiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit : si le stagiaire n'a pas honoré le paiement des commandes précédentes, s'il a tenu des propos déplacés ou désobligeants à l'encontre de la formatrice Mme Mège Valérie, s'il n'accepte pas de respecter les prérequis demandés par Kifbody, s'il fait lui-même de la formation en massages bien-être, s'il s'est mal comporté pendant une formation précédente avec la formatrice ou un autre stagiaire.

8. Annulation – report – cessation anticipée – absences

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier) : contact@Kifbody.fr

• 8.1. Par le stagiaire (personne physique)

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par Kifbody après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, Kifbody retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

• 8.2 Par Kifbody

- Kifbody se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas d'annulation par Kifbody, les sommes versées sont remboursées au client. Les éventuelles réservations de transport, de parking, d'hébergement, de restauration faites par le stagiaire ne sauraient être remboursées par l'OF.

- En cas de report, Kifbody propose de nouvelles dates : si le stagiaire les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le stagiaire les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

9. Médiation à la Consommation

Kifbody est adhérente à l'organisme de médiation à la consommation CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, le stagiaire peut déposer sa réclamation sur son site :

<https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION

- CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Mention "bon pour accord"

Signature du stagiaire